

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel
de la réserve militaire*

**Arrêté du 18 décembre 2015 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1531755A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Nicolas Arpagian est nommé au grade de chef d'escadron de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de la communication et de la cybercriminalité au sein du service d'information et de relations publiques des armées-gendarmerie de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

L'arrêté du 28 février 2008 (*JO* n° 62 du 13 mars 2008, texte n° 78 – NOR : DEFM0805962A) conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

É.-P. MOLOWA